

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE

N°: 705-06-000012-220

DATE : le 4 septembre 2024

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE MARIE-ANNE PAQUETTE, juge en chef

ÉMILIE SZENDE
Demanderesse

c.
**PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC, agissant pour le MINISTRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE ET AL.**
Défendeurs

ORDONNANCE DE DÉSIGNATION
(Article 572 du *Code de procédure civile*)

[1] **CONSIDÉRANT** que la gestion particulière de ce dossier d'action collective était confiée à l'honorable Christian Immer;

[2] **CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de remplacer l'honorable Christian Immer pour assurer la gestion particulière de l'instance et entendre toute la procédure relative à la demande d'autorisation d'exercer l'action collective et en disposer;

[3] **CONSIDÉRANT** l'article 572 du *Code de procédure civile*;

POUR CES MOTIFS :

[4] **JE DÉSIGNE** l'honorable Catherine Piché pour toute la procédure relative à la demande d'autorisation d'exercer l'action collective, pour disposer de celle-ci et, le cas échéant, assurer la gestion particulière de l'action collective, et ce, jusqu'à ce que la déclaration commune de dossier complet soit produite;

[5] **SANS FRAIS DE JUSTICE.**